

# REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE

Organise le 22 avril 2018 avec le concours de la ville de LESSAY

Un slalom dénommé : 21<sup>ème</sup> Slalom de LESSAY

Cette compétition compte pour :

- ❖ Coupe de France de Slalom 2018.
- ❖ Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
- ❖ Le Challenge des Sponsors de l'ASA du Bocage.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue sous le numéro **15** en date du 16 février 2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **132** en date du 16 février 2018.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme QUERU Sylvie	Licence n° 14919 / 13 14
Commissaires Sportifs :	Mr HELYE Francis .....	Licence n° 1752 / 13 05
	Mr AUBERT Marc .....	Licence n° 40515 / 13 14
Directeur de Course :	Mr LEREDDE Philippe .....	Licence n° 8465 / 13 14
Directeur de Course Adjoint :	Mr GROUD Francis .....	Licence n° 8035 / 13 18
Commissaires Techniques B :	Mr QUERU William .....	Licence n° 14922 / 13 14
Commissaire Technique C :	Mr GUILLEUX Patrick .....	Licence n° 55340 / 13 14
Commissaire Technique C :	Mr LEGROS Didier .....	Licence n° 180481 / 13 05
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mme LE MASLE Danielle .....	Licence n° 1087 / 13 14
Chronométreurs (C au minimum) :	Mr HAREL Hervé	Licence n° 270074 / 13 14

**Nombre de postes de commissaires : 6**

**Nombre de commissaires : 12**

**Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2.**

**Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui.**

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 17 avril 2018 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 19 avril 2018.

Vérifications administratives : le samedi 21 avril 2018 de 15 h 00 à 19 heures 45.

: le dimanche 22 avril 2018 de 6 h 30 heures à 8 h 00 .

Lieu : Salle du karting

Vérifications techniques : le 21 avril 2018 de 15 h 15 à 20 heures.

: le 22 avril 2018 de 6 h 30 heures à 8 heures .

Lieu : Parking du karting

1<sup>o</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 22 avril 2018 à 7 heures15.

Lieu : bureau du karting.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 heures 15.

Essais chronométrés le 22 avril 2018 de 8 h 30 à 10 h 15 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 heures 30.

### Course :

- 1<sup>ère</sup> manche le dimanche 22 avril 2018 de 10 h 45 à 12 heures 45.
- 2<sup>ème</sup> manche le dimanche 22 avril 2018 de 13 h 45 à 15 heures 45.
- 3<sup>ème</sup> manche le dimanche 22 avril 2018 de 16 h 00 à 19 heures 00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 22 avril 2018, ++ 15 mn après la dernière arrivée.

Lieu : Salle du karting tableau d'affichage.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Parking du Karting

Remise des prix le 22 avril 2018 à 19 heures 30.

Lieu : salle du karting.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault

Adresse 20 rue Ferrage 50430 LESSAY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 8 h 15 heures.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA du BOCAGE 1 rue Victor Hugo 14120 MONDEVILLE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 17 avril 2018 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 110 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

#### **4.2.P ECHAPPEMENT**

Voir Règlement Standard des Slaloms.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) néant
- Publicité optionnelle néant

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

#### **6.1P. PARCOURS**

Le Slalom de LESSAY

a le parcours suivant (voir plan)

*Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.*

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : entrée piste de karting

Arrivée : sur la piste de karting

Longueur du parcours de 1900mètres.

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Les parcs concurrents seront situés : parking extérieur du karting.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 13 heures, le 21 avril 2018.

Les remorques devront être garées parking concurrents

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : tableau affichage secrétariat
- pendant les vérifications au parc des vérifications : tableau affichage secrétariat
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : tableau affichage secrétariat

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu Secrétariat de 6 h 30 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 06 78 11 66 72

Centre de secours le plus proche  
Lieu : LESSAY Téléphone n° 18 Portable : 112

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1P. ORDRE DE DEPART**

Voir règlement Standard des Slaloms

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir règlement Standard des Slaloms

### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 19 heures , lieu tableau affichage secrétariat et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.3P. COUPES**

Il sera attribué une coupe de la façon suivante :

- ❖ aux trois premiers au Classement Général.
- ❖ à la première Féminine.
- ❖ au premier de chaque Groupe
- ❖ au premier de chaque Classe.

**NB** : les coupes de Groupe et de Classe ne sont pas cumulables.

Une coupe sera destinée au premier de chaque classe du groupe Loisir, VHC, Classic.